

Informations de base	
2009/2555(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur les Philippines Subject 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
12/03/2009	Décision du Parlement	T6-0144/2009	Résumé
12/03/2009	Résultat du vote au parlement		
12/03/2009	Débat en plénière		
12/03/2009	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2009/2555(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B6-0121/2009	10/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0122/2009	10/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0123/2009	10/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0124/2009	10/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0125/2009	10/03/2009	
Proposition de résolution		B6-0126/2009	10/03/2009	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T6-0144/2009	12/03/2009	Résumé

Résolution sur les Philippines

2009/2555(RSP) - 12/03/2009 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Suite au débat qui a eu lieu en séance le 10 mars 2009, le Parlement européen a adopté une résolution sur les Philippines.

La résolution avait été déposée en vue de son examen en séance plénière par les groupes PPE-DE, PSE, ALDE, UEN, Verts/ALE, GUE/NGL.

Le Parlement rappelle que les hostilités ont repris entre les forces gouvernementales et le FILM (le Front islamique de libération moro) à Mindanao en août 2008 après que la Cour suprême des Philippines ait déclaré inconstitutionnel le protocole d'accord sur les terres ancestrales signé entre le FILM et le gouvernement philippin, conférant à la nation Bangsamoro une substantielle autonomie. Il rappelle notamment que le conflit entre le gouvernement et les insurgés du FDNP (le Front démocratique national des Philippines) a coûté la vie à plus de 40.000 personnes et que la reprise des combats a fait plus d'une centaine de morts et entraîné le déplacement de près de 300.000 civils.

Le Parlement se dit vivement préoccupé par le sort des centaines de milliers de personnes déplacées à Mindanao. Il appelle donc le gouvernement philippin et le FILM à faire tout ce qui est en leur pouvoir pour instaurer une situation permettant à ces personnes de retourner dans leur foyer. Il demande également que soient prises, sur les plans national et international, de nouvelles mesures pour la protection et la réhabilitation des personnes déplacées.

Le Parlement est fermement convaincu que le règlement du conflit passe par **le dialogue** et prie le gouvernement philippin de reprendre d'urgence les négociations avec le FILM. Dans ce contexte, le Parlement se félicite des pourparlers qui ont eu lieu, sous médiation norvégienne, à Oslo en novembre 2008 entre le gouvernement philippin et le FDNP et souhaite que des négociations officielles soient engagées dans ce cadre.

Le Parlement demande au Conseil et à la Commission de fournir aux parties, aide et soutien et que l'on facilite les opérations pour l'application de l'accord global sur le respect des droits de l'homme et du droit humanitaire international, notamment au moyen de programmes de développement, de secours et de réhabilitation.

Le Conseil et la Commission sont également appelés à :

- soutenir le gouvernement philippin dans les efforts qu'il déploie pour faire progresser les négociations de paix, en accomplissant des tâches de médiation et en appuyant le groupe international d'observation chargé de contrôler le respect du cessez-le-feu entre les militaires et le FILM ;
- veiller à ce que l'aide financière de l'Union pour le développement économique des Philippines s'accompagne de la surveillance d'éventuelles violations des droits économiques, sociaux et culturels, dans le souci de favoriser le dialogue et l'intégration de toutes les composantes de la société.

Le Parlement prie le gouvernement philippin d'augmenter l'aide au développement de Mindanao afin d'améliorer les conditions de vie de la population. Il salue au passage l'octroi par l'Union à Mindanao de plus de 13 millions EUR d'aide alimentaire depuis la reprise du conflit, en août 2008.

Les députés sont également préoccupés par les centaines de cas d'exécution extrajudiciaire de militants politiques et de journalistes aux Philippines durant ces dernières années. Ils prient le gouvernement philippin d'enquêter sur les exécutions extrajudiciaires et d'instaurer une instance indépendante de contrôle chargée de superviser les enquêtes et la poursuite des auteurs de ces actes.

Ils demandent enfin aux autorités philippines : i) d'adopter des mesures pour que cessent les actes d'intimidation et de harcèlement dont sont l'objet les militants politiques et les défenseurs des droits de l'homme ainsi que la société civile ; ii) d'octroyer aux organes spéciaux des Nations unies chargés de la défense des droits de l'homme, la liberté complète d'accès à leur territoire.